

OBJET :

DEMANDE DE PRET DE  
L'AÉRO CLUB DE ROYAN

61.038

Le vendredi vingt quatre mars mil neuf cent soixante et un à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, MENANT, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. Rochedereux par Me Brenusseau  
M. Biscaye par M. Meyer  
M. Flahaut par M. Etcheber

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 25 Février 1961, le Président del'Aéro-Club de ROYAN a demandé à M. le Maire une aide financière de la Ville pour l'achat d'un troisième avion destiné à remplacer un vieil appareil.

La Commission des Finances, dans sa séance du 23 Mars 1961 a pensé que l'Aéro-Club pourrait être aidé par une garantie que la Ville accorderait à un prêt bancaire de 24.000 NF .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par le Président de l'Aéro-Club le 25 février 1961,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances le 23 mars 1961,

DECIDE,

- d'accorder la garantie de la Ville à un prêt que pourrait solliciter l'Aéro-Club auprès d'une banque pour un montant de 24.000 NF en vue de l'achat d'un avion supplémentaire.

/.....

- dit que l'Aéro-Club pourrait se libérer en 5 ou 6 annuités, grâce à la subvention annuelle de 12.000 NF qui lui est accordée par la Ville.

Approuvé à l'unanimité .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



M. MATRAS



APPROUVE

ROCHEFORT le 7 AVR 1961  
Le Sous-Préfet

J. Voche